

# COMMENT ACCÉDER AUX INSTALLATIONS DU SICTOBA ?

## 1/ Inscription

Créez votre espace en flashant ce QR-Code



ou en allant sur [www.sictoba.fr](http://www.sictoba.fr)

## 2/ Validation

Suite à votre inscription, vous obtenez un QR-Code d'identification unique à l'entreprise que vous permettra d'accéder à nos installations.

## 3/ Coût du service

Le service est non payant. Les particuliers n'ont pas de limite de passage, ni de volume.

Toutefois, si les volumes apportés compromettent le service, le gardien peut refuser le dépôt.

## 4/ Sur site

Sur chaque déchetterie, vous êtes accueilli par un agent du SICTOBA dont la mission est de faire respecter le règlement intérieur : identification des usagers (QR-Code), consignes de tri, respect de la circulation et des consignes de sécurité, entretien des équipements.

**Merci de respecter en tout temps le gardien et les consignes de tri et de sécurité qu'il vous donnera.**



sictoba

# GUIDE DES DÉCHETTERIES à l'usage des particuliers

Pour tout renseignement :

 04 75 39 06 99

 [www.sictoba.fr](http://www.sictoba.fr)

Retrouvez le règlement en intégralité sur notre site Internet

## LE RÔLE DES DÉCHETTERIES

La déchetterie est un lieu clos et gardienné où les usagers peuvent déposer leurs déchets occasionnels.

En déchetterie, le tri est complexe et dépend à la fois de la nature du déchet (carton, ferraille...) et de la filière de traitement (30 filières différentes).

Le SICTOBA, c'est :

**100 000** usagers annuels → **10 000** tonnes de déchets → **86%** recyclés

Le tri doit être rigoureux afin que chaque déchet puisse recevoir le traitement adapté au meilleur prix afin de limiter les coûts pour la collectivité.

### La récupération est strictement interdite

Avant de vous rendre en déchetterie, n'hésitez pas à apporter vos objets en bon état directement dans une recyclerie.

## LES AIRES DE DÉPÔT DES DÉCHETS VERTS

Sur les aires de dépôt des déchets verts sont acceptés les tailles, les tontes et branchages.

 **10 cm**  
**MAX**

 **4 m<sup>3</sup>**  
**par jour**

## QUELS DÉCHETS ?

Pour vous aider à trier, vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive des déchets acceptés et refusés en déchetterie.



### DÉCHETS ACCEPTÉS

MÉTAUX  
BOIS NON TRAITÉS  
BOIS TRAITÉS  
CARTONS (PLIÉS)  
BATTERIES  
POLYSTYRÈNE  
BLANC ET PROPRE  
MOBILIER - ÉCOMAISON  
FILMS ÉTIRABLES  
ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES  
ET ÉLECTRONIQUES  
TEXTILES, CHAUSSURES  
(À CONDITIONNER EN SACS  
POUBELLE DE 30L)  
ARTICLES DE BRICOLAGE  
ET JARDINAGE  
ARTICLES DE SPORTS  
ET LOISIRS  
JOUETS  
HUISSERIES  
PLÂTRES  
LAINE DE VERRE / DE ROCHE  
GRAVATS  
DÉCHETS CHIMIQUES



### DÉCHETS REFUSÉS

ORDURES MÉNAGÈRES  
DÉCHETS DE SOINS  
(DASRI)  
BOUTEILLE DE GAZ  
VÉGÉTAUX  
AMIANTE  
DÉCHETS RADIOACTIFS  
DÉCHETS EXPLOSIFS  
CADAVRES D'ANIMAUX



### DÉCHETS LIMITÉS

PNEUS  
**4/jour maximum**  
**Uniquement sur 2 sites :**  
- Vallon-Pont-d'Arc  
- Les Vans  
HUILE DE VIDANGE  
**20L/jour maximum**